



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 4 JANVIER 2023**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 4 janvier 2023, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Catherine VIEILLEFOSSE

**DELIBERATION N°4
BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022**

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Le 13 avril dernier, nous avons voté le budget annexe des Résidences autonomie de l'exercice 2022 d'un montant de 655 585.11 €. Ce budget se décompose ainsi :

• Section de fonctionnement :	623 483.34 €
• Section d'investissement :	32 101.77 €

Il est aujourd'hui nécessaire d'ajouter 30 000 € à ce budget :

Charges d'exploitation
(+ 30 000,00 €)

Chapitre 011 (ou Groupe I) : Dépenses afférentes à l'exploitation courante **+ 40 000,00 €**

Sur ce chapitre étaient prévues des dépenses pour un montant de 125 100 €. Il s'agit des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des Résidences autonomie.

Or, plusieurs factures de fluides ne nous sont parvenues qu'après la clôture de l'exercice 2021, pour un montant total d'environ 30 000 € : 8 000 € pour les factures d'eau, 22 000 € pour les factures d'électricité.

De plus, le nettoyage des résidences autonomie a été confié à la société SAMSIC qui est en charge du ménage dans les bâtiments de la Ville. L'enveloppe dédiée n'avait pas été budgétée (+ 10 000 €)

Chapitre 016 (ou Groupe III) : Dépenses afférentes à la structure **- 10 000,00 €**

Parallèlement, le budget primitif prévoyait pour l'entretien des chauffages une redevance de 30 000 €. Or, suite au changement de fournisseur du chauffage, la dépense sera réduite de 10 000 €.

Produits d'exploitation
(+ 30 000,00 €)

Chapitre 017 (ou Groupe I) : Produits de la tarification **- 60 000,00 €**

En début d'année, le budget avait été construit à partir des résultats de l'exercice précédent, notamment les recettes provenant des loyers versés par les résidents.

Or, ces recettes sont finalement moins élevées, car certains appartements sont vides, d'autres ont été attribués à des réfugiés ukrainiens.

A ce jour, l'estimation des recettes doit être ramenée de 450 000 € à 390 000 €.

Chapitre 018 (ou Groupe II) : Autres produits relatifs à l'exploitation **+ 90 000,00 €**

En contrepartie de l'augmentation des dépenses et de la baisse des recettes, il est nécessaire d'augmenter la subvention demandée au budget principal du CCAS.

Je vous propose donc d'adopter ainsi la décision modificative n°1 du budget annexe des Résidences autonomie pour l'exercice 2022.

Principaux textes	• Nomenclature comptable M.22 • Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Document de référence	• Projet d'état prévisionnel des dépenses et recettes modificatif pour l'exercice 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte la décision modificative n°1 du budget annexe des Résidences autonomie de Joinville-le-Pont pour l'exercice 2022 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- Charges d'exploitation = +30 000 €
- Produits d'exploitation = + 30 000 €



M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

Mme Catherine VIEILLEFOSSE
Secrétaire de séance

C. Vieillefosse

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
publié le : 11 JAN. 2023
télétransmis au contrôle de
légalité le : 11 JAN. 2023

Fait à Joinville-le-Pont le

25 JAN 2023

